CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ACCESS2NET

Société en commandite par actions au capital de 6 172 123,45 €.
Siège social : 36, rue du Mont Thabor, 75001 Paris.
429 669 732 R.C.S. Paris.

Rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 27 mai 2005, pages 14998 à 14999.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, avant les questions diverses, est complété du nouveau point suivant :

— Nomination de M. Bertrand Frey en qualité de membre du conseil de surveillance (à la demande d'un actionnaire).

Le reste de l'ordre du jour demeure inchangé.

A la suite de la modification apportée à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, il est inséré, aux lieu et place de la cinquième résolution intitulée « Pouvoirs » qui deviendra en conséquence la sixième résolution, une nouvelle résolution rédigée comme suit :

« ***Cinquième résolution*** *(Nomination de M. Bertrand Frey en qualité de membre du conseil de surveillance).* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, nomme M. Bertrand Frey, né le 27 mai 1966 et demeurant à Paris (75017), 71, avenue de Wagram, en qualité de membre du conseil de surveillance de la société pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. »

Tous les autres projets de résolutions demeurent inchangés.

La gérance.

91215

AIR FRANCE - KLM

Société anonyme au capital de 2 289 759 903 €.
Siège social : 2, rue Robert Esnault Pelterie, 75007 Paris.
552 043 002 R.C.S. Paris.

AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués le mardi 5 juillet 2005, à 9 heures, à l'assemblée générale mixte, sur première convocation, qui se tiendra au siège social de la société Air France, 45, rue de Paris, 95747 Roissy CDG, en salle Max Hymans (mais faute de réunir le quorum requis à cette occasion, elle ne pourra, selon toute vraisemblance, délibérer valablement à cette date. Dans ces conditions, elle sera convoquée une seconde fois pour le mardi 12 juillet 2005, au CNIT, à 14 h 30), à l'effet de délibérer, après avoir pris connaissance notamment des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur l'ordre du jour ci-dessous indiqué :

I. De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

— Rapport de gestion du conseil d'administration ;

— Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005 ;

— Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;

— Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2005 ;

— Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2005 ;

— Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2005, tel que ressortant des comptes annuels, et fixation du dividende ;

— Approbation des conventions visées au rapport spécial des commissaires aux comptes ;

— Ratification de la cooptation de M. Pierre-Henri Gourgeon en qualité d'administrateur ;

— Poursuite du mandat de Deloitte Touche Tohmatsu par Deloitte et Associés ;

— Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société ;

— Fixation des modalités d'émission d'obligations en conséquence des modifications apportées par l'ordonnance nº 2004-604 du 24 juin 2004.

II. De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

— Rapport du conseil d'administration ;

— Rapports des commissaires aux comptes ;

— Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

— Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

— Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital dans la limite de 10 % du capital de la société à l'effet de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société ;

— Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la société ;

— Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;

— Autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;

— Autorisation consentie au conseil d'administration d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée en application respectivement des neuvième et dixième résolutions ;

— Pouvoirs pour formalités.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les actionnaires nominatifs devront avoir leurs titres inscrits en compte, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée.

Les actionnaires au porteur doivent, cinq jours au plus tard avant la date fixée pour la réunion, demander à l'intermédiaire financier habilité chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'assemblée.

Cette attestation devra être adressée à la Société générale, service assemblées, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

— Donner procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire ;

— Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;

— Voter par correspondance.

La Société générale tiendra, à l'adresse indiquée ci-dessus, à la disposition des intéressés, sur leur demande, des formules de pouvoir et de vote par correspondance, ainsi que des cartes d'admission.

Les demandes de formulaire de vote par correspondance doivent être faites par écrit et doivent parvenir à la Société générale ou au siège social de la société, six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la Société générale ou au siège social de la société, trois jours au moins avant la date prévue de l'assemblée.

Le conseil d'administration.

90902

SOCIETE AIR FRANCE

Société anonyme au capital de 1 901 231 625 €.
Siège social : 45, rue de Paris, 95747 Roissy CDG.
420 495 178 R.C.S. Bobigny.
Siret : 420 495 178 00014.

AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués le mardi 12 juillet 2005 à 18 heures à l'assemblée générale mixte, qui se tiendra au CNIT, salle Amstrong, 2, place de la Défense, Paris-La Défense, à l'effet de délibérer, après avoir pris connaissance notamment des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur l'ordre du jour ci-dessous indiqué :

Ordre du jour.

I. Ordre du jour de l'assemblée statuant à titre ordinaire :

1º) Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2005 ;

2º) Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2005 ;

3º) Virement de la réserve spéciale des plus-values à long terme - Affectation du résultat de l'exercice ;